

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant

**La demande introduite à l'IRM pour définir
le caractère exceptionnel de la sécheresse**

Monsieur le Ministre,

Suite à la période de sécheresse actuelle qui impacte les prairies, les cultures et les productions agricoles, vous avez sollicité l'avis de l'IRM pour en définir le caractère exceptionnel d'un point de vue climatique.

En effet, un des critères pour valider une calamité agricole, et donc faire intervenir le Fonds des calamités, consiste en une reconnaissance de son caractère exceptionnel étudié sur une période de retour de 20 ans. Il y a également d'autres conditions pour activer le Fonds des calamités mais nous les avons abordées lors de la dernière séance plénière.

Monsieur le Ministre, avez-vous reçu une réponse de l'IRM depuis la dernière séance plénière? Le Fonds des calamités agricoles interviendra-t-il?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Je dois vous indiquer, comme mentionné antérieurement, que j'ai sollicité l'avis de l'IRM concernant la reconnaissance du caractère exceptionnel de la sécheresse et obtenu cet avis ce vendredi 16 septembre.

Je vous le livre et salue le sens de la temporalité partagé par les trois intervenantes et intervenants.

Je ne vous détaille pas l'ensemble du document, mais je le tiens à votre disposition.

J'en viens aux résultats, en rappelant que – c'est ce que le rapport de l'IRM établit –, il y a deux paramètres qui sont étudiés pour définir le caractère exceptionnel et les variables météorologiques à analyser.

Le premier, c'est le cumul pluviométrique sur la période – le total des pluies tombées pendant la période –, et le deuxième paramètre, c'est le nombre de jours secs au cours de la période.

Pour déterminer le caractère exceptionnel de ces deux variables, les valeurs de juillet et août – car vous le savez, j'ai sollicité dès la fin du mois d'août, l'analyse de l'IRM qui couvrait la période des mois de juillet et août –, afin d'en estimer le caractère exceptionnel même si on en avait déjà fait une pré-analyse.

Pour définir ce qu'est un jour sec, ce dernier est défini, dans l'analyse de l'IRM, comme un jour avec moins d'un millimètre de précipitations sur la journée.

Voilà pour la méthodologie. La méthode de calcul et aussi la période de trente ans.

Je vous livre les résultats, ceux-ci sont figurés dans des tableaux qui détaillent ce que je vais vous communiquer.

Premier point : le cumul pluviométrique pour la période de juillet et août apparaît largement déficitaire, avec des valeurs variant de 7 % à 30 % de la moyenne observée durant la période entre les années 1992 et 2021. Le deuxième paramètre, c'est le nombre de jours secs.

Le nombre de jours secs – toujours avec moins d'un millimètre de précipitation –, a varié entre 49 et 60 jours en Région wallonne durant cette période de 62 jours, par rapport à la moyenne des 30 dernières années, cela représente, selon l'endroit de la Région wallonne concerné – il y a des endroits où il a plu certains jours et d'autres pas – un excès de 11 à 20 jours secs par rapport à ce que l'on observe dans les endroits concernés pour la même période.

Vous l'avez compris, l'IRM conclut en indiquant que les résultats indiquent que la période de retour estimé pour chacune de ces deux variables dépasse 20 années pour tout le territoire de la Région wallonne. Il conclut au caractère exceptionnel de la sécheresse telle que nous l'avons observée et que nos agriculteurs, fruiticulteurs et producteurs l'ont subie pendant cette période.

Indépendamment de cela – mais je ne les répète pas pour les avoir évoqués précédemment –, il convient que les doubles constats agricoles soient établis par les commissions communales de constat de dégâts, en respectant bien la procédure, la composition des commissions. Il y a alors validation du fait qu'il y a bien des dégâts de 30 %. Les procès-verbaux sont alors établis par les commissions et transmis à l'administration wallonne. Mon administration doit ensuite attendre que les communes lui communiquent les documents nécessaires – le formulaire de demande de reconnaissance et la copie des procès-verbaux – pour être en situation d'en faire l'analyse, la synthèse ainsi que la traduction budgétaire. Je pourrai alors faire rapport au Gouvernement et solliciter l'intervention du Fonds des calamités.

Il faut aussi bien préciser quelles sont les productions qui ont été impactées. On le sait, les cultures ont produit des rendements tout à fait satisfaisants voire, dans certains cas, des rendements élevés. En ce qui concerne, à l'inverse, le fourrager, il y a eu un fort déficit de production. Pour les autres productions, il faut bien analyser qui est impacté et qui ne l'est pas. Les constats – je rappelle qu'il y en a bien deux – seront éclairants à cet égard.

J'insiste pour que les villes et communes puissent mener à bien les opérations et le faire dans le strict respect des procédures. À chaque sécheresse, il y a bien un problème quelque part, quelqu'un qui a oublié les terrains sur le territoire de l'autre commune ou une commune qui a transmis partiellement ceci ou cela. Sans jeter la pierre à personne, je me permets d'insister sur le respect de ces procédures.

Pour ce qui concerne les fruiticulteurs, ceux-ci sont invités, comme les autres producteurs, à déclarer et à faire constater leurs dégâts lorsque ceux-ci sont avérés. Cette production sera analysée comme les autres productions agricoles de toute nature.

Concernant plus spécifiquement les fruiticulteurs, il y a de façon générale un travail à mener – qui est en cours avec nos centres de recherche et l'ASBL Cepifruit – dans le but d'accompagner, d'aider, d'analyser et de soutenir des recherches de nature à permettre à nos producteurs, quels qu'ils soient, de faire des choix qui préservent autant que faire se peut de ces aléas climatiques et de ces sécheresses. Cela passe par la recherche de techniques de différentes natures, de mélanges culturaux, de nouvelles essences, des porte-greffes à enracinement plus important et bien d'autres que les spécialistes peuvent détailler bien mieux que je ne pourrais le faire. J'étais d'ailleurs au CRA-W à la fin de la semaine dernière.

Concernant la diversification des producteurs, à la fois des fruiticulteurs et des maraîchers dans une optique de durabilité, la Wallonie progresse. Une demande d'agrément en qualité différenciée a été déposée par l'ASBL DiversiFruits pour un cahier des charges spécifique « Vergers vivants » portant sur l'implantation d'arbres fruitiers hautes-tiges, sur la production de fruits sans traitement chimique ou ayant recours à des méthodes traditionnelles de conservation.

Le traitement de cette demande est en cours de finalisation et des audits de vergers sont en cours pour une dernière validation des cahiers des charges avant son agrément.

Vous m'interrogez également sur le marché de la poire, qui est déjà aujourd'hui plus saturé. Il ne nous paraît probablement pas indiqué de remplacer une production de pommes par celle de poires Conférence, par exemple.

Je voudrais également souligner les travaux menés sur l'agroforesterie et la biodiversité fonctionnelle. Par ailleurs, une plateforme de recherche en maraîchage et agroforesterie est effectivement en développement au CRA-W depuis trois ans.

La question de la conservation se pose lorsque l'on parle de s'orienter vers plus de variétés anciennes et régionales pour un même type de fruit. Quelques producteurs ont effectivement fait le choix d'un plus grand nombre de variétés anciennes à destination principalement de la vente directe et du circuit court. A contrario, de nouvelles variétés tolérantes au départ de croisements de variétés anciennes et récentes font leur apparition grâce aux travaux de notre Centre wallon de recherches agronomiques, et percolent lentement vers la production, notamment avec le soutien du Groupement d'arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques intégrées, et du Centre européen de fruits et légumes.

Nous savons que la flambée des prix de l'énergie touche durement nos fruiticulteurs ainsi qu'un certain nombre d'entreprises qui valorisent les productions. Nous avons mis en place, avec nos outils financiers, à la fois une *task force* ayant pour but de répondre aux besoins des entreprises d'accélérer les processus de diminution de la consommation d'énergie, à travers notamment les programmes Easy'green à destination des PME ou à l'énergie pour les plus grandes entreprises.

Nous travaillons également dans le cadre du contexte européen, qui autorise une intervention directe à destination des secteurs économiques les plus impactés par les conséquences de la crise.

Indépendamment de ces travaux, nous poursuivons notre mise en place d'une proposition d'un système assurantiel à la sauce wallonne. Comme indiqué précédemment, nous avons analysé les systèmes flamands et français¹ et ². J'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement plusieurs intervenants, acteurs de ce dossier, porteurs de propositions, les fédérations agricoles et d'autres encore.

En ce qui concerne le dépôt et les choix à faire, je souhaite pouvoir déposer ma proposition au gouvernement avant de l'endosser publiquement. Ma préoccupation principale est que le système reste soutenable dans le temps, en ce compris pour ce qui est de primes, puisque comme pour d'autres systèmes de couverture d'assurance, dès le moment où les sinistres risquent de se répéter, il est évident que le mécanisme doit intégrer cette probabilité de sinistralité. Nous le voyons ici avec les statistiques que je viens de vous donner au départ de l'IRM.

Par ailleurs, en ce qui concerne le volet de la recherche, je souhaite poursuivre les travaux menés par notre centre de recherche en ce qui concerne la résilience, singulièrement des productions végétales, les nouvelles productions végétales, les possibilités de résistance au stress hydrique et d'autres points encore.

Ce matin, j'ai également évoqué les orientations que nous avons fixées avec mes collègues du Gouvernement concernant le Plan stratégique et toute une série de dispositions visant à préserver le sol, la résilience des

Pour les utilisations concurrentes de l'eau, c'est un débat que l'on doit avoir notamment avec la ministre chargée de ce département. Je n'ai pas l'occasion ni la possibilité de faire de longs développements dans le temps imparti, mais c'est un sujet qui mériterait à lui seul une interpellation ou un débat en commission, que ce soit ici ou chez ma collègue.